ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit français en produits sanguins

Question écrite n° 1403

Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le déficit français en produits sanguins. Chaque année en France pas moins de deux millions et demi de dons sont nécessaires pour répondre aux besoins en produits sanguins d'un peu moins d'un million de malades (soit 10 000 dons par jours). Avec l'allongement de la durée de vie, l'âge moyen des personnes transfusées augmente également. À cela s'ajoute les épidémies de grippe comme celle qui a récemment touché la France ou encore la période estivale, qui sont des facteurs aggravant le manque de dons. Aussi, l'Établissement français du sang (EFS) affirme ne pas recevoir suffisamment de dons pour remplir ses réserves. Cette situation pourrait s'avérer dramatique en cas de nouvel attentat ou autre catastrophe. Aussi, il lui demande quels moyens et quelles actions le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de renforcer la mobilisation des citoyens et répondre à la problématique du don de sang en France.

Texte de la réponse

Par l'article L.1222-1 du code de la santé publique, le législateur confie à l'établissement Français du Sang (EFS) la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins labiles et son adaptation aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques. Il charge également l'EFS de la promotion du don du sang. En matière de produits sanguins labiles, l'autosuffisance est assurée sur le territoire national grâce au recrutement et à la fidélisation des donneurs de sang. L'EFS assure activement la promotion du don du sang en s'appuyant sur les associations de donneurs de sang bénévoles coordonnées par la fédération française pour le don du sang bénévole (FFDSB), qui lui apportent un appui local très important. La promotion du don est la seule méthode à ce jour qui permet de maintenir le stock en produits sanguins labiles grâce au recrutement et la fidélisation des donneurs de sang, dans les pays basés sur le don de sang volontaire et bénévole. Elle est réalisée de différentes façons selon les populations ciblées et entre autres via des partenariats avec les collectivités territoriales, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, les entreprises et les administrations. Les méthodes de promotion du don de sang les plus utilisées sont : - la sensibilisation des jeunes dans les écoles, les universités et lors des journées défense-citoyenneté ; - la publicité radio, émission de télévision et presse écrite ; - Internet, Mail, SMS et smartphone et plus récemment les réseaux sociaux ; - l'organisation de manifestations sportives et festives ; - l'organisation de collectes de sang sous forme d'événements. La journée mondiale du don du sang organisée le 14 juin de chaque année représente l'événement de l'année où les donneurs de sang sont mis à l'honneur dans le monde. Elle permet de remercier les donneurs de sang de leur engagement. Elle apporte une sensibilisation importante de la population grâce notamment à la médiatisation de cette journée. Pour faciliter le don à un public très large et l'adapter aux besoins fluctuants selon les périodes de l'année, l'EFS adapte l'organisation des collectes et en particulier en multipliant les collectes mobiles. Les services publics de l'Etat, en assurant la tutelle de l'EFS, veillent aux relations privilégiées entre l'EFS et les différentes associations de donneurs de sang, garantes de la pérennité du modèle français de la transfusion sanguine.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE1403

Données clés

Auteur : M. Frédéric Barbier
Circonscription : Doubs (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1403
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 septembre 2017, page 4545
Réponse publiée au JO le : 24 octobre 2017, page 5172